

HYDATIDOSE

KYSTE HYDATIQUE



QUEL AGENT RESPONSABLE ?

Parasites (vers) :
Echinococcus granulosus.

QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

Épidémiologie

Espèces pouvant être infectées

par *Echinococcus granulosus*

- ▶ Canidés, surtout le chien.
- ▶ De très nombreux herbivores domestiques (mouton, bœuf, cheval, chèvre...) ou sauvages ainsi que le porc.

Distribution géographique et fréquence des cas d'infection par Echinococcus granulosus

- ▶ Le monde entier, avec des foyers particulièrement actifs (Bassin méditerranéen).
- ▶ En France, dans le Sud et en Corse (cycle chien-mouton). Plus rarement dans d'autres régions (cycles chien-bœuf, chien-équidés).

Transmission d'Echinococcus granulosus

Voie digestive :

- ▶ Canidés : en mangeant des organes ou viscères d'animaux infectés par *Echinococcus granulosus*. Les canidés hébergent le ver dans leur intestin grêle, et rejettent ses œufs microscopiques par leurs déjections. Les œufs adhèrent fortement aux végétaux et au sol et sont très résistants aux conditions environnementales.
- ▶ Herbivores : par ingestion d'aliments ou d'eau souillés par des excréments de canidés contenant des œufs du parasite. Ces œufs se transforment en larves qui provoquent des kystes d'abord dans le foie.

Symptômes

Le plus souvent sans symptôme.

QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

Épidémiologie

Transmission de l'hydatidose

Par la voie digestive :

- ▶ Surtout en portant à la bouche des mains contaminées par des œufs du parasite présents sur le pelage de chiens, le sol ou les végétaux ...
- ▶ Plus rarement, par ingestion de végétaux contaminés (légumes, fruits, baies et salades sauvages, champignons...), mangés crus ou peu cuits.

Contamination possible par inoculation accidentelle (kystes présents sur des organes ou des viscères d'herbivores infectés).

Fréquence des cas

Quelques cas en France, essentiellement dans le Sud-Est et en Corse.

Activités professionnelles à risque

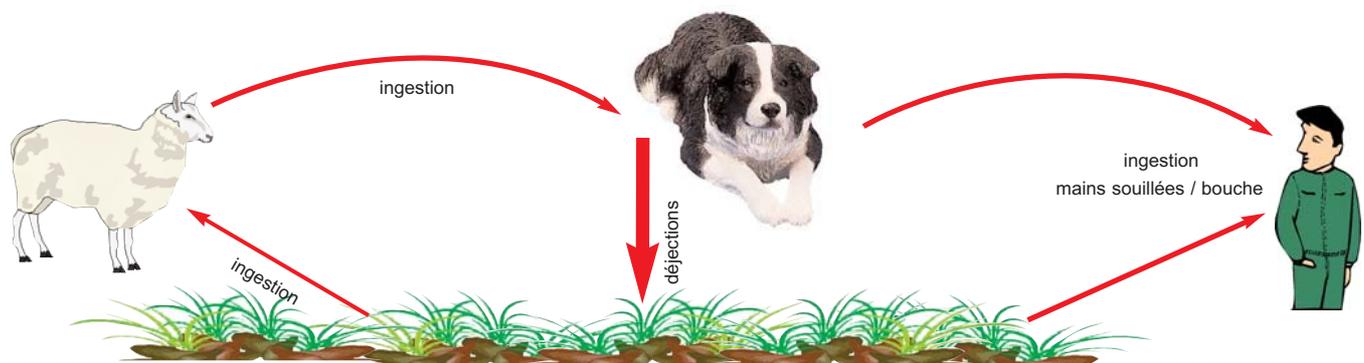
Dans les régions à risque, toute personne qui travaille au contact :

- ▶ De chiens : bergers, éleveurs, vétérinaires...
- ▶ D'organes ou de viscères d'herbivores morts ou abattus : employés d'abattoir, d'équarrissage, de laboratoire vétérinaire...
- ▶ De terre, de végétaux de faible hauteur...

Symptômes et évolution

Absence de symptôme (incubation), souvent pendant plusieurs années.

Foie et poumons sont les organes les plus souvent atteints. Traitement, avant tout chirurgical, le plus souvent très efficace.



QUELLES MESURES COLLECTIVES DE PRÉVENTION ?

Pour l'animal

- ▶ Ne pas nourrir les chiens avec des viscères portant des kystes.
- ▶ Destruction des viscères portant des kystes : équarrissage ou enfouissement profond.
- ▶ Traiter systématiquement les chiens par un vermifuge efficace, avec récupération et élimination des déjections (enfouissement).

Pour l'homme

Formation et information des salariés

- ▶ Risques liés à l'hydatidose, hygiène, mesures collectives et individuelles de prévention.

Mise en place de moyens appropriés, notamment :

- ▶ Eau potable, savon, moyens d'essuyage à usage unique (essuie-tout en papier...) et trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail).
- ▶ Vêtements de travail et équipements de protection individuelle : appropriés, en bon état, propres et bien entretenus.

QUE FAIRE QUAND ON CRAINT D'AVOIR ÉTÉ CONTAMINÉ ?

Consulter un médecin et lui préciser votre profession.

QUELLE CONDUITE À TENIR POUR ÉVITER D'ÊTRE CONTAMINÉ ?

Respecter les règles d'hygiène

- ▶ Se laver les mains à l'eau potable et au savon, systématiquement :
 - Après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales.
 - Avant les repas, les pauses, en fin de journée de travail.
- ▶ Si plaie : laver, savonner, puis rincer. Désinfecter et recouvrir d'un pansement imperméable.
- ▶ Vêtements de travail, gants, bottes : nettoyer régulièrement.

Dans les régions à risque

- ▶ Port de gants lors de la vermifugation des chiens puis lavage des mains.
- ▶ Éviter de manger des plantes ou des fruits sauvages crus poussant à faible hauteur. Les laver et les cuire.

QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- ▶ Santé animale : ce n'est pas une maladie animale réputée contagieuse.
- ▶ Santé publique : ce n'est pas une maladie humaine à déclaration obligatoire.
- ▶ La maladie ne fait pas l'objet d'un tableau de maladie professionnelle à ce jour.
- ▶ *Echinococcus granulosus* est classé dans le groupe de danger 3* (R. 231-61-1 du code du travail).

Code du travail : articles R. 231-60 à R. 231-65-3.

Arrêté du 4 novembre 2002 fixant les procédures de décontamination et de désinfection à mettre en œuvre pour la protection des travailleurs dans les lieux où ils sont susceptibles d'être en contact avec des agents biologiques pathogènes pouvant être présents chez des animaux vivants ou morts, notamment lors de l'élimination des déchets contaminés, ainsi que les mesures d'isolement applicables dans les locaux où se trouvent des animaux susceptibles d'être contaminés par des agents biologiques des groupes 3 ou 4 (J.O. 13 décembre 2002).

Document élaboré avec la collaboration de René CHERMETTE, Professeur à l'école nationale vétérinaire d'Alfort.